



**Information Syndicale concernant la mise en œuvre d'un régime indemnitaire pour les contractuels mis à disposition par le centre de gestion.**

Depuis plusieurs années, la CGT et l'intersyndicale portent la revendication pour la mise en œuvre d'un régime indemnitaire égalitaire entre les agents titulaires du Conseil Départemental du Puy de Dôme et les agents contractuels mis à disposition par le Centre de Gestion 63. La CGT revendique un salaire égal à travail égal et demande l'arrêt de cette disposition discriminante.

En effet, le 1er janvier 2020, l'exécutif et le/la DRH de l'époque avaient affirmé qu'il n'était plus désormais possible d'attribuer légalement un régime indemnitaire aux agents contractuels ; cette décision s'était à priori appuyée sur un rapport de la Cour Régionale des Comptes.

Nous constatons donc aujourd'hui avec regret et stupéfaction que nous avons été bernés et qu'ainsi les agents contractuels n'auraient jamais dû cesser de percevoir leur régime indemnitaire !

En attendant il aura donc fallu attendre plusieurs mouvements sociaux dont celui du 27 juin pour qu'enfin l'administration et le président veuille prendre en compte nos demandes quant à la réattribution du régime indemnitaire des contractuels.

Après 3 réunions, l'administration a arrêté sa proposition sur les montants suivants, sans que les O.S. puissent réellement débattre (le montant total alloué étant figé par avance) :

Catégorie C : 100euros nets par mois.

Catégorie B : 150 euros nets par mois.

Catégorie A : 200 euros nets par mois.

Ce montant sera perçu par les personnels contractuels à compter du 1er janvier 2024.

Cette proposition de l'administration a été débattue le 11 octobre 2023 en Comité Social Territorial entre les représentants du personnel et le collège d'élus de l'administration. Les débats ont été tendus, l'exécutif nous "menaçant" même de retirer ce point de l'ordre du jour et d'ajourner sa mise en place.

Pourtant, même si nous saluons de la part de l'administration le début d'intention d'enfin reconnaître une situation injuste entre titulaires et contractuels, nous déplorons cependant le manque de visibilité quant à la restauration d'un régime égalitaire.

La CGT continuera à lutter et revendiquer pour obtenir les 2/3 manquants.

Enfin la CGT continue à affirmer qu'il faut mettre un terme au contrat politique qui nous lie au CDG63 depuis le 29 juin 2000. Le Conseil Départemental a tout à gagner à être autonome dans la gestion et le recrutement de ses agents contractuels.